

SPA RELAXI

Add: BIR EL DJIR N° 110 LOTISSEMENT 119 – ORAN- ALGÉRIE
+213 560 97 68 54, AMINE.BENMAHBOUS@SPARELAXI.COM

COMMUNIQUÉ D'INFORMATION AUX INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS ET QUALIFIÉS
Rémunération des titres participatifs – exercice 2025

RELAXI SPA porte à la connaissance des investisseurs porteurs de ses titres participatifs les informations relatives à la détermination et à la mise en paiement de la rémunération afférente à l'exercice clos le 31 décembre 2025, conformément à la notice d'information de l'émission et aux résolutions de l'Assemblée générale ordinaire du 30 juin 2026.

1. Détermination de la rémunération

Résultat net de l'exercice 2025	177 647 786,00 DA
Réserve légale (5 %)	8 882 389,30 DA
Réserve facultative 35%	59 067 888,85 DA
Montant retenu pour la répartition entre actionnaires et porteurs de TP	109 697 507,85 DA
Nombre d'actions et de titres retenus dans la clé de répartition	260 000 actions + 400 000 titres
Montant théorique affecté aux 400 000 titres participatifs	66 483 338,09 DA
Titres participatifs effectivement souscrits	171 000 titres
Quote-part correspondant aux titres souscrits (171 000 / 400 000)	42,75 %

La rémunération des titres effectivement souscrits est calculée par application du rapport 171 000 / 400 000 au montant théorique de 66 483 338,09 DA. La rémunération unitaire correspondante est d'environ 166,21 DA par titre.

Montant total de la rémunération : Vingt-huit millions quatre cent vingt et un mille neuf cent dix dinars (28 421 910 DA).

2. Calendrier de règlement

La notice d'information prévoit une échéance annuelle de règlement au 31 août suivant la clôture de l'exercice. La souscription des titres étant intervenue le 17 septembre 2026 et leur première séance de négociation le 8 octobre 2026, le règlement relatif à l'exercice 2025 intervient postérieurement à cette échéance.

De ce fait, RELAXI SPA indique que le versement de la rémunération au titre de l'exercice 2025 prévu initialement pour le 31 août 2026 est exceptionnellement programmé pour le jeudi 22 octobre 2026.

Le calendrier de versement de la rémunération pour les futures échéances sera strictement respecté et exécuté dans les délais conformes à la notice d'information, soit le 31 août de chaque année suivant la clôture de l'exercice social.

Oran, le 20 octobre 2026

Le Président du Conseil d'administration

Bachir BENMAHBOUS

